

Notre rue (nom de la rue) réservée au jeu

Chers voisins,

Nous,
.....(noms des parrains/marraines), souhaitons introduire une demande auprès de la commune de Forest afin que notre rue soit temporairement réservée au jeu.

De quoi s'agit-il ?

Une rue réservée au jeu est une rue fermée à la circulation, pour une durée déterminée pendant les vacances scolaires, pour permettre aux enfants de jouer sur toute la largeur de la voie publique. (Plus de détails et recommandations au verso)

Pourquoi avons-nous introduit cette demande ? (Mentionnez ici les arguments pertinents pour votre rue)

- Dans notre quartier, il y a un manque d'espace public pour se rencontrer entre voisins et familles, pour organiser des activités ensemble...
- De nombreuses familles dans notre rue n'ont pas de jardin où les enfants peuvent jouer. Avec cette initiative, nous espérons rendre des jeux comme la pétanque, le molki, le saut à la corde, etc. possibles dans notre rue.
- Permettre d'autres activités dans notre rue, comme jouer ou se rencontrer, augmentera la convivialité de notre rue.
- Autre (précisez)
-
-

Nous, les parrains/marraines, veillerons au bon déroulement de la rue réservée au jeu. **Mais attention, nous ne serons pas là pour surveiller les enfants !**

[Optionnel]: si vous organisez une activité pendant la période de rue réservée au jeu, nous vous suggérons d'en parler également dans ce courrier. Exemples : [1] Pour inaugurer notre rue réservée au jeu, nous offrons un petit apéro ouvert à tous, rendez-vous xxx... [2] Un petit air de vacances avec une partie de pétanque et un petit pastis?]

Nous vous invitons à consulter le site internet de la Commune [<http://www.forest.irisnet.be/>] dans une dizaine de jours afin de prendre connaissance de la décision. N'hésitez pas à partager l'information à vos voisins !

Si vous souhaitez participer à notre projet, une affiche à apposer à votre fenêtre peut être mise à votre disposition sur simple demande.

Nous espérons que vous pourrez, avec nous tous, profiter de la rue rendue temporairement à ses riverains.

A bientôt donc !

Les parrains et marraines de la rue réservée au jeu
.....(prénoms)....., et
(+coordonnées de contact)



Bon à savoir...

Comment une rue réservée au jeu fonctionne-t-elle ?

- La rue réservée au jeu peut être fermée pendant un ou plusieurs jours, selon les heures définies en accord avec la commune de Forest. Les cyclistes, les conducteurs de véhicules à moteur qui habitent dans la rue, ainsi que les véhicules prioritaires, peuvent circuler dans la rue pour charger et décharger, mais doivent rouler au pas. Ils doivent céder le passage aux piétons.
- Les cyclistes doivent descendre de leur bicyclette si nécessaire.
- Les conducteurs ne peuvent pas mettre en danger les piétons qui jouent ni les gêner. Ils doivent en outre redoubler de prudence en présence d'enfants.
- Pendant les heures où la rue est réservée aux enfants, des jeux peuvent être installés, à condition que cela n'empêche pas le passage (des piétons, cyclistes, automobilistes, véhicules prioritaires).
- Une rue réservée aux jeux est délimitée par des barrières munies de panneaux de signalisation. Ces barrières sont fournies par la commune de Forest. Les habitants de la rue installent, aux heures définies en accord avec la commune de Forest, les barrières le matin et les mettent sur le côté en soirée.
- Une rue réservée au jeu est coordonnée par plusieurs « parrains et / ou marraines ». Ce sont des habitants qui sont responsables de l'organisation et font le relais auprès des services communaux.
- Les « parrains/marraines » ne sont pas responsables de la surveillance des enfants qui jouent dans la rue qui restent à tout moment sous la responsabilité de leurs parents.

Recommandations :

- Dans la mesure du possible, déplacez votre voiture en dehors des heures de fermeture de la rue.
- Roulez au pas lorsque vous devez sortir de votre garage/emplacement pendant les heures de fermeture.
- La priorité est donnée aux piétons. Soyez vigilants et laissez le temps aux enfants/adultes de vous laisser passer.

